

## **La protection de vos données à caractère personnel à la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine (MDPH 92)**

Consciente de la valeur des données à caractère personnel des usagers, la MDPH 92 s'engage à instaurer une administration numérique de confiance basée sur la sécurité de ses systèmes d'information et la protection des données à caractère personnel.

### ***Finalités de traitement et responsables du traitement***

Afin de garantir un suivi et une gestion de qualité de votre dossier, les informations recueillies font l'objet d'un enregistrement et d'un traitement informatiques. Les données collectées sont obligatoires, un défaut de réponse entraînera un retard ou une impossibilité d'instruction du dossier.

Conformément aux articles R 247-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, vos données sont destinées à alimenter le système de gestion et d'information de la MDPH 92 fourni par le Département des Hauts-de-Seine et – en ce qui concerne le téléservice MDPH – par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Les finalités de ce système de gestion et d'information sont prévues aux articles R 247-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles. Elles comprennent notamment l'instruction des demandes de prestation, le suivi des parcours individuels auprès de la MDPH 92, la simplification des démarches administratives notamment par le biais d'un téléservice et l'établissement de statistiques.

Le Département des Hauts-de-Seine collabore étroitement à votre prise en charge. Ce dernier participe notamment à votre accueil, à l'instruction des demandes et au versement des aides. Il traite des informations relatives à votre parcours auprès de la MDPH et du Département des Hauts-de-Seine ainsi que des informations concernant votre situation sociale. Ces traitements de données permettent l'adaptation de votre prise en charge en fonction de votre situation sociale globale. Il permet également l'établissement de statistiques et l'envoi de questionnaires.

L'ensemble de ces finalités entrent dans le cadre de l'accueil, l'orientation, l'accompagnement et le suivi social des personnes dont la compétence légale est exercée à la fois par le Département des Hauts-de-Seine en ce qui concerne le suivi social des usagers de son territoire et la MDPH 92 en ce qui concerne plus particulièrement la prise en charge administrative et médico-sociale des personnes handicapées.

La MDPH 92 et le Département sont de ce fait responsables conjoints du traitement de vos données.

### ***Destinataires de vos données***

Le contenu de votre dossier est traité par les personnes de la MDPH 92 et du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre de leurs missions respectives. Seuls les membres identifiés de l'équipe pluridisciplinaire ont accès à vos données de santé.

Conformément à l'article R 247-5 du code de l'action sociale et des familles, et selon votre situation, vos données sont communiquées aux organismes suivants :

- la caisse d'allocations familiales et de la mutualité sociale agricole, pour le paiement de prestations ;

- les organismes d'assurance maladie, pour la prise en charge de l'accueil et des soins dans les établissements sociaux et médico-sociaux ainsi que pour l'élaboration, la modification ou la mise en œuvre du plan d'accompagnement global ;
- Les services départementaux de l'éducation nationale, pour la mise en œuvre des décisions relatives à la scolarisation des jeunes handicapés ;
- la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, de Pôle emploi, des organismes en charge du service public de l'emploi pour la mise en œuvre des décisions d'orientation professionnelle ;
- les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées ;
- les services du payeur départemental, pour la mise en œuvre des paiements effectués dans le cadre du fonds départemental de compensation ;
- les CCAS à qui l'accueil de proximité des usagers de la MDPH a été confié
- l'Imprimerie nationale pour la fabrication de la carte mobilité inclusion
- l'agence régionale de santé pour l'élaboration, la modification ou la mise en œuvre du plan d'accompagnement global et pour le suivi des suites données aux orientations vers des établissements et services susceptibles d'accueillir ou d'accompagner les personnes concernées ;
- les professionnels, contribuant à l'élaboration, la modification ou la mise en œuvre du plan d'accompagnement global autres que ceux cités ci-avant ;
- la caisse nationale de solidarité après pseudonymisation des données permettant d'assurer la confidentialité de l'identité des personnes.
- l'agence régionale de santé concernant la situation des personnes bénéficiant d'une orientation vers un établissement ou service social ou médico-social, aussi bien sous forme de données statistiques agrégées que sous forme de données individuelles anonymisées.

### ***Bases légales des traitements de vos données personnelles et durées de conservation***

Le traitement de vos données personnelles est basé sur les obligations légales prévues notamment aux articles R247-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Tout autre traitement de données non prévu spécifiquement dans le cadre d'une obligation légale est basé sur la mission d'intérêt public. Cela concerne le suivi de votre situation sociale globale et de votre parcours, ainsi que la diffusion de questionnaires.

Conformément à l'article R 247-3 du code de l'action sociale et des familles, les données sont conservées dans le système de traitement jusqu'à cinq ans à compter de la date d'expiration de validité de la dernière décision intervenue ou pendant laquelle aucune intervention n'a été enregistrée dans le dossier de la personne handicapée.

En ce qui concerne les données traitées dans le cadre de votre suivi global, les durées de conservation des données sont les suivantes :

- Données administratives : jusqu'à cinq ans à compter de la date d'expiration de validité de la dernière décision intervenue ou pendant laquelle aucune intervention n'a été enregistrée dans le dossier de la personne handicapée.
- Données de contact : 2 années après le dernier contact

### ***Vos droits sur les données vous concernant***

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les faire rectifier ou demander la limitation de leur traitement. Si le traitement de données repose sur le suivi global de votre parcours ou l'envoi de questionnaires, vous disposez également d'un droit d'opposition en rapport avec votre situation particulière.

Afin d'exercer vos droits, vous pouvez écrire au Délégué à la Protection des Données par voie électronique : [dpo@hauts-de-Seine.fr](mailto:dpo@hauts-de-Seine.fr)

Ou par voie postale à l'adresse qui suit :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données  
92731 Nanterre Cedex

Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).